



EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU, TYPE SPRINKLEURS - SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE

C E R T I F I C A T

N° 030/01

délivré à la société

CLF SATREM

Immeuble Curie - 16 rue Georges Besse - Parc de la Haute Technologie Antony II - 92160 ANTONY - Tél. 01 82 00 40 40

Siret N° 493 678 916 00096

Dans le cadre de cette certification, cet établissement dispose de 4 implantations locales reconnues (voir annexe).

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par la certification de service [Référentiel IF1 (octobre 2014)]

- La qualité de l'accueil,
- L'identification des besoins et la fourniture de conseils professionnels,
- La contractualisation,
- La conception des systèmes, la réalisation (montage), la mise en service et la formation du client,
- La vérification initiale de conformité,
- La maintenance,
- La compétence du personnel,
- L'adaptation des moyens matériels,
- La qualité et la spécialisation de l'organisation de l'activité.

Date de prise d'effet, le 31/12/2014

Amaury LEQUETTE
Directeur CNPP Cert

Ce certificat est valable jusqu'au **30/12/2017**.

Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur www.cnpp.com



CNPP Cert., organisme certificateur
reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance - www.cnpp.com
Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 SAINT MARCEL
Téléphone +33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie +33 (0)2 32 53 64 46

MCS F 10- 13E (12/14)



Certification APSAD de Service d'installation et de maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau, type sprinkleur

Les engagements principaux du prestataire

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre de la présente certification ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, celle-ci s'est engagée, en particulier à :

- S'identifier parfaitement et à assurer un accueil téléphonique dédié aux besoins du client (installation ou maintenance),
- Evaluer, avant la remise d'une offre, la faisabilité globale de l'installation et/ou de la maintenance du système et à donner au client toutes les informations et les conseils professionnels nécessaires,
- Décrire dans le contrat (d'installation et/ou de maintenance), de façon claire et précises, les prestations et les moyens spécifiques mis en œuvre pour répondre aux besoins particuliers du client,
- Maîtriser toutes les opérations de conception des systèmes d'extinction automatique à eau,
- Maîtriser toutes les opérations techniques de réalisation et de mise à disposition des systèmes d'extinction automatique à eau,
- Maîtriser toutes les opérations techniques de vérification initiale de conformité des systèmes et contribuer à l'obtention d'un certificat de conformité dans un délai de 6 mois (levée de réserves imputables à l'installateur et relance pour celles relevant du client),
- Maîtriser toutes les opérations techniques de maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau dont elle a la charge,
- Mettre à disposition de ses clients des techniciens qualifiés et spécialisés dans l'installation et la maintenance de systèmes d'extinction automatique à eau,
- Disposer de tous les moyens matériels nécessaires à l'installation et la maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau,
- Disposer d'une organisation spécialisée dans l'installation et la maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau et assurant la qualité des prestations fournies.

UNE CERTIFICATION VOLONTAIRE

La certification APSAD de service est une certification volontaire délivrée par CNPP Cert. à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

La certification APSAD s'inscrit dans une approche collective, où toutes les parties prenantes sont associées pour l'élaboration des référentiels : professionnels de la sécurité, utilisateurs, prescripteurs, assureurs, pouvoirs publics.

LA GARANTIE DE FIABILITÉ D'UNE INSTALLATION

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en «attente» d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.

Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

DES CONTRÔLES RIGoureux AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET EN CLIENTÈLE

La certification APSAD de service est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.

Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

CONSEILS À LA CLIENTÈLE

Pour la pérennité de votre installation, faites la vérifier périodiquement et souscrivez un contrat de maintenance auprès d'entreprises titulaires de la certification APSAD correspondante.

EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU, TYPE SPRINKLEURS - SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE

ANNEXE AU CERTIFICAT

n° 030/01

délivré à la société

CLF SATREM

Implantations couvertes par ce certificat :

● 9 allée de Longueterre - 31850 MONTRABÉ	☎ 05 62 57 78 95
● 17 rue du Périgord - 68270 WITTENHEIM	☎ 03 89 31 06 56
● Rue René Cassin - ZA les Chemins Croisés - 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY	☎ 03 21 55 46 52
● 31 rue Lamartine - ZI des Condamines - 38320 EYBENS	☎ 04 76 01 17 73